



Les accords égalitaires en français

Eliane Viennot © 30-1-2023

Nous avons appris à l'école que « le masculin l'emporte sur le féminin » lorsque deux ou plusieurs substantifs de genre différent doivent s'accorder avec un autre terme, et nous voyons cette règle appliquée partout. Nous la croyons donc consubstantielle au français. En réalité, il s'agit **d'un dogme élaboré au XVII^e siècle**. Nos ancêtres connaissaient des procédés *égalitaires* qui ont été délibérément combattus par des générations de grammairiens sexistes, et que l'État n'a pas restaurés après 1945, quand la France est (enfin) entrée dans un régime d'égalité des sexes.

L'idée d'une hiérarchie des genres semble avoir émergé à la fin du XV^e siècle dans la tête de professeurs de latin, qui ont décidé que le genre masculin était « *plus digne que les deux autres* » et le féminin « *plus excellent que le neutre* ». L'application de cette idée au français (où il n'y a plus que deux genres depuis la fin du Moyen-Âge) date du début du XVII^e siècle. Elle est promue par l'Académie française, créée en 1635 par Richelieu. **Claude Favre de Vaugelas décrète** :

« Deux substantifs différents demandent le pluriel au verbe qui les suit, et dès que l'on emploie le pluriel au verbe, il le faut employer aussi à l'adjectif, qui prend le genre masculin, comme le plus noble, quoiqu'il soit plus proche du [nom] féminin. »

Il admet toutefois une exception, pour deux raisons. 1) l'euphonie : si on appliquait cette règle à une phrase comme *Ce peuple a le cœur et la bouche ouverte à vos louanges*, « il faudrait dit *ouverts* [...] mais l'oreille a de la peine à s'y accommoder ». 2) l'usage : « ordinairement on parle ainsi, qui est la raison décisive ». **Les grammairiens sexistes décident pourtant de modifier l'usage**. Ils répètent la leçon de Vaugelas, sans donner d'autres raisons que la noblesse supérieure du masculin. Et quand ils s'expliquent, cela donne ceci : « *Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin, à cause de la supériorité du mâle sur la femelle.* » (Nicolas Beauzée, 1767).

Comment faisait-on avant ? (et encore bien après)

La langue est une pratique sociale, et ces sociétés étaient sexistes. Déjà, la plus grande valeur accordée aux hommes se traduisait par une plus grande valeur accordée au masculin. Mais cette prévalence était bien moins forte. Nos ancêtres pratiquaient souvent deux sortes d'accords égalitaires, intuitives et commodes, hérités du grec et du latin :

- **l'accord de proximité**. Produit d'un automatisme, il se fait avec le nom le plus proche. Le terme à accorder peut suivre ou précéder le groupe des noms de genre et de nombre différent, il peut être épithète (jouxté le plus proche de ces noms) ou attribut (en être séparé par un verbe d'état) :

« Tous les Citoyens étant égaux à ses yeux [*aux yeux de la loi*] sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics » (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789)

« Saint Chrysostome ne peut assez déplorer le malheur de ces pères et de ces mères qui font profession d'être chrétiennes » (Sieur de Royaumont, 1670)

- **L'accord au choix** est le produit d'une réflexion, lorsqu'il y a une différence de valeur entre les noms à accorder (préférence personnelle, personne *versus* objet, majorité numérique...). Il peut aussi répondre à une exigence de logique, lorsque l'esprit décide de suivre son idée plutôt que d'obéir au mécanisme ordinaire des accords.

« Est-ce **la chair ou l'esprit** dans Tristan qui est **intéressée** ? » (Paul Claudel, 1934)

« Il paraît que demain **la moitié** des musées **seront fermés** ? »

Cet accord a parfois été rangé dans les figures de style (ce serait une *syllèpse*), bien qu'aucune intention stylistique ne la motive. Cette terminologie erronée doit être abandonnée.

La généralisation de la nouvelle norme

L'école primaire, autrefois laissée au bon vouloir des communes et des parents, a été prise en charge par l'État français à partir des années 1830 pour les garçons, et des années 1860 pour les filles. La règle mise au point par les grammairiens du XVII^e siècle a été inscrite dans la plupart des livres confectionnés pour cet enseignement.

Quant à la formule « **le masculin l'emporte sur le féminin** », c'est un produit de la République. Ses dirigeants ne voulaient plus se référer à la notion de noblesse mais ils n'étaient pas prêts à renoncer à la domination des hommes sur les femmes. Elle disparaît peu à peu des manuels, parce que ses connotations trop visiblement sexistes ne cadrent plus avec un régime qui a officiellement opté pour l'égalité. Mais elle demeure utilisée en raison de son efficacité.



Grammaire, conjugaison, orthographe, cours moyen, Belin, 1951

Les accords de proximité, enseignés jusque dans les années 1930 sous l'appellation « accords de voisinage » (quoique limités aux exceptions admises par Vaugelas), **n'ont jamais été condamnés**. Si un cas se présente dans une dictée du Brevet des collèges (par ex. en 2014), la consigne donnée est d'accepter les différentes solutions possibles.

Les accords au choix sont étudiés dans le cadre des études universitaires, lorsque les textes les révèlent. Mais la plupart des œuvres anciennes sont aujourd'hui lues dans des traductions ou des éditions en orthographe modernisée. Les accords traditionnels sont systématiquement supprimés au profit de la norme moderne, sauf dans les cas où des rimes les portent (la rectification fausserait le rythme des vers).

Que faire ?

Le plus urgent est **d'abandonner cette règle**, et parce que le français peut s'en passer, et parce qu'elle confirme tant d'autres messages constamment diffusés par la société : que les femmes sont inférieures aux hommes, qu'elles doivent toujours passer après eux, qu'elles sont moins importantes que des objets, que les hommes doivent toujours avoir le dernier mot... **Changer de formule ne sert à rien, au contraire**. L'euphémisation (« l'adjectif se met au masculin pluriel ») aggrave la violence symbolique exercée sur les filles. Au lieu d'être explicite, la discrimination est masquée par l'institution – qui la promeut pourtant. Et le corps enseignant ne peut toujours pas répondre à la question « Mais pourquoi ? » – sauf à tomber dans une autre ornière en expliquant que le masculin est du neutre, ce qui ajoute l'erreur et la confusion au sexisme. Les termes masculins ne sont pas des termes neutres.

Il convient donc **d'expliquer aux enfants que plusieurs règles ont existé**, certaines égalitaires, d'autres non ; de leur donner des notions d'histoire de la langue en même temps que d'histoire de la société ; de leur faire comprendre que la règle du « masculin qui l'emporte » traduit le sexisme de la société (l'ancienne, qui l'a fabriquée, l'actuelle, qui la tolère toujours). Et que d'autres modalités d'accords sont disponibles, simples, légitimes, validées par des centaines d'années d'usage.

Il convient aussi **d'adopter ces nouveaux usages**, afin de faire la preuve de leur facilité et de leur justesse – même si cela demande de « déformer » son cerveau, ce qui prend quelque temps ! Les accords traditionnels sont l'un des piliers du langage égalitaire. Ils participent à son confort de lecture en évitant des abréviations inclusives (« ces pères et de ces mères qui font profession d'être chrétien·nes ») et des répétitions (« toutes dignités, places et tous emplois publics »).

Enfin, il faut **agir en direction du ministère de l'Éducation nationale**, pour que soit ouverte au plus vite et au mieux cette transition ; en direction des **enseignant·es**, pour les former à ces pratiques égalitaires et les convaincre de l'urgence de les diffuser ; en direction des **parents**, pour qu'elles et ils comprennent et admettent ces nouveaux usages enseignés à leurs enfants ; des **producteurs et productrices de normes** (universités, médias, maisons d'édition...) ; **signer la pétition** « Nous ne voulons plus que le masculin l'emporte sur le féminin » (suite du Manifeste des 314, paru le 7 nov. 2017 sur *Slate.fr*).